Ce site de compostage partagé est une expérimentation répondant à la réglementation qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024, selon laquelle l’ensemble des biodéchets produits par les restaurateurs devront être triés et valorisés.

Sa vocation est d’être dédié aux restaurateurs du Pôle d’Activités de Toulon-Ouest, et de proposer une solution gratuite leur permettant d’éviter le surcoût d’une collecte spécifique aux biodéchets.

Compte tenu de la complexité de mise en place du projet et des enjeux de cette expérimentation, cette charte liste les engagements attendus de la part de l’ensemble des participants.

J’atteste avoir pris connaissance du mode d’emploi du site de compostage partagé et des recommandations liées à son bon fonctionnement.

Je m’engage à sensibiliser mes salariés afin de minimiser le risque d’erreur de tri.

Je m’engage à respecter le lieu, ainsi que le matériel mis *gratuitement* à ma disposition.

Je m’engage à contacter la personne en charge du projet\* lorsque le composteur aura atteint un certain niveau de remplissage.

Je m’engage à signaler à la personne en charge du projet\* tout dysfonctionnement que je pourrais constater sur le site afin de limiter les possibilités de nuisances.

Je soussigné(e), , du restaurant ,

à , déclare m’engager à respecter les engagements ci-dessus.

Fait en 2 exemplaires à le aaaaaaaaaaaaaaaaaaa

Signature :

Engagement reçu par l’ADETO le